



Société portant plainte contre un membre d'un forum

Par **gouN40**, le **07/03/2011** à **20:34**

Bonjour,

Je me permet de poster une question.
Voilà mon problème:

Il y a 3/4 jours un commerciale d'une société X en installation photovoltaïque c'est présenter chez moi. Au bout d'une heure de discussions il repart avec un contrat signé. A son départ, un petit présentiment me vient, je vais donc sur un forum de professionnel de photovoltaïque et explique mon soucis en précisant le devis (et même en le scannant et en le publiant, je précise que j'ai enlever toute information personnel me concernant et concernant le commercial, mais pas l'entête de la société bien évidemment).

Une discussion s'engage et des phrase comme "résilie, c'est une arnaque, etc..." sont publier.

Je résilie donc le contrat.

Aujourd'hui le commercial m'appelle et je lui dit que suite à une discussions avec d'autre professionnel sur un site de forum photovoltaïque, ma décision et que j'annule le contrat.

1 heure après le patron de cette société m'appelle et me dit qu'il porte plainte contre moi et le site car j'ai publier son devis.

Est ce qu'il a le droit?
et qu'est ce que je risque, .
Merci de vos réponses...